

Comité syndical du 16 novembre 2015

DELIBERATION N° 15-029

Objet : Point d'avancement de l'instruction des demandes de co-financements auprès de l'Etat et de la Région Ile de France

Le seize novembre deux mille quinze à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
- 9 NOV. 2015	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
- 1 DEC. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
- 1 DEC. 2015	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
- 1 DEC. 2015	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine

Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

M. Pierre BEMELS Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Est excusée :

Mme Djida TECHTACH Déléguée du Département du Val d'Oise

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise adopté le 22 juin 2012 par le Conseil départemental,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu lors de sa séance du 16 novembre 2015,
Vu la délibération 15-018 du 2 juillet 2015 relative au point d'étape sur le projet THD du Val d'Oise faisant l'objet de l'initiative publique portée par le syndicat,
Vu le rapport n°15-029,

Après en avoir délibéré (109 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

DONNE ACTE au Président sur l'avancement de l'instruction des demandes de de co-financements auprès de l'Etat et de la Région Ile de France ;

DIT que le comité syndical est informé, sur la base des éléments du rapport 15-029 de la présente délibération, de l'état d'avancement du projet THD du Val d'Oise.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Edouard EON

